



Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 REMOUILLE

2026-05-CIM

A rappeler pour toute correspondance
cimetière communal
Carré : J
Allée 1
Tombe 1

CONCESSION de TERRAIN n° 366
Caveau

Le Maire de la commune de REMOUILLE (Loire-Atlantique),
VU les dispositions du code des communes et du code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2025 fixant le tarif des concessions funéraires,
VU la demande de Mme CHIRON Rachel, 55 rue de Nantes, 44140 LA PLANCHE, reçue en mairie le 16 janvier 2026,

ARRÊTE

Article 1 : La Commune de REMOUILLE accorde à Mme CHIRON Rachel, 55 rue de Nantes, 44140 LA PLANCHE, et sa famille, le renouvellement d'une concession au cimetière communal au nom de la famille BEAUVINEAU-VINET,
Les références sont les suivantes :

Carré : J Allée : 1 Emplacement : 1
Concession n° 366


Article 2 : Cette concession est accordée pour une durée de 30 ans, à compter du 31 décembre 2025 et expirant le 30 décembre 2055.

Article 3 : La présente concession est accordée moyennant la somme **de 375 Euros.**

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié au Titulaire et au Receveur Municipal.

Fait à Remouillé, le 20 janvier 2026
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU

Notifié le :
Signature :

26/01/2026
 R.

